

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors de la prochaine assemblée du conseil de quartier.



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VASSAN

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 14 mars 2023 à 19 h, au
Bistro de Vassan*

Présences :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
M. Gaétan Gignac, conseiller de quartier
Mme Nicole Guilbert, conseillère de quartier
M. Daniel St-Arnaud, conseiller de quartier
Mme Geneviève Larche, conseillère de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

Absences :

Mme Anick Blanchet, conseillère de quartier
Mme Nicole Binet, conseillère de quartier

Assistance : 4 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 01.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Il est proposé par Mme Geneviève Larche, appuyé de Mme Nicole Guilbert, de l'adopter avec les modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-03-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 novembre 2023

Une lecture du procès-verbal est effectuée et les suivis sont faits simultanément. Il est ensuite proposé par M. Gaétan Gignac appuyé de Mme Nicole Guilbert d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre avec la modification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-03-02

Suivis :

- a) **Règlement sur les animaux domestiques :** Lors du caucus du 16 janvier 2023, le conseiller Jean St-Jules a expliqué la demande du conseil de quartier de Vassan. Il s'agit de transmettre une suggestion au gouvernement provincial au sujet de la Loi sur l'encadrement des chiens et ses règlements que la Ville est chargée d'appliquer. Le but d'une telle démarche est de prévoir de prendre en considération les cas de traumatisme psychologique subi par une personne victime d'une morsure de chien, et non seulement pour des blessures corporelles, même en l'absence de mutilation grave ou de décès. Les membres du conseil sont d'accord avec le principe. Une validation de la marche à suivre pour ce faire sera effectuée par la greffière afin de communiquer cette suggestion au gouvernement.

- b) **Restriction ruisseau Richard** : Le conseiller St-Arnaud insiste pour que ce point soit maintenu en suivi. De plus, il veut des corrections à la formulation du procès-verbal du 15 novembre dernier; celles-ci seront apportées. Toutefois, le sujet en question, souligné et dépouillé maintes fois, peut créer de la dissidence au sein du conseil et rendre les rencontres contre-productives.

Il est donc proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par Mme Geneviève Larche, que le sujet « Restriction ruisseau Richard » ne sera plus abordé au conseil de quartier. Le conseil de quartier s'en remettra aux autorités compétentes pour l'avancement du dossier, tout en ne signalant que les situations problématiques. Le conseiller Daniel St-Arnaud vote contre la proposition d'adopter cette résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION VA2023-03-03

- c) **Église de Vassan** : Il y aura une rencontre le 16 mars entre M. St-Jules, la mairesse et la présidente de la Fabrique et les Marguilliers. Il sera discuté de l'avenir de l'église. Un citoyen propose de faire un appel de projets dans la communauté comme ailleurs au Québec.

4- Projets 2023

- a) **Puits de Vassan** : Les travaux seront finalement faits cette année. Les études préliminaires sont données à contrat. Il s'agit d'une bonne nouvelle; un projet de 2 millions pour la municipalité.
- b) **Pavage chemin La Plage, etc.** : Le pavage du chemin de la Plage n'est pas encore au PTI. M. Gignac mentionne qu'étant donné le coût payé pour les taxes, les citoyens tiennent au pavage. M. St-Jules avait été transparent dès le début par rapport à cette demande. Il mentionne de nouveau que vu la complexité et les coûts d'un tel projet ce n'était pas envisageable pour le moment.
- c) **Descente Harricana** : La descente sur le chemin Harricana sera réalisée cet été. Elle comprend : un stationnement, un carrefour giratoire, une dalle de béton dans la rivière et des quais flottants.

Le conseil de quartier est favorable au projet de la descente de bateau de la rivière Harricana et considère qu'il est d'intérêt public.

Il est donc proposé par Mme Nicole Guilbert, appuyé par Mme Geneviève Larche, d'appuyer le projet de descente du chemin Harricana tel que décrit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-03-04

- d) **Vision Vassan** : M. St-Jules souligne la composition du nouveau CA. Il présente le calendrier de leurs activités. Il tient à les féliciter et les appuie pour la suite des choses.

5- Budget

- a) **Règles d'attribution** : Les règles d'attribution ont changé cette année. Auparavant, le montant de 3000 \$ était remis par le conseil de quartier pour dynamiser le quartier. À présent, le 3 000 \$ est distribué par la Ville de Val-d'Or directement aux organismes qui tiennent lieu de comité de loisirs. À Vassan, c'est Vision Vassan, et à Val-Senneville, c'est le Comité des loisirs. Le montant de 2500 \$ par district, donc 1250 \$ par quartier (Vassan/Val-Senneville) est maintenant réservé pour la mise en place de projets structurants par la communauté dans le quartier. Les conseillers discutent et sont surpris par ce changement. Ils désirent maintenir le budget spécifique au fonctionnement du conseil de quartier. M. St-Jules demandera 2500 \$ par conseil de quartier, et non par district, compte tenu du principe d'équité. Il confirmera le montant sous peu.

Une discussion s’amorce sur les façons de dynamiser le quartier. Mme Geneviève Larche mentionne que pour dynamiser un quartier, cela n’implique pas seulement de donner de l’argent, mais de s’impliquer en tant que conseillers de quartier dans un segment de l’activité commandité en assurant une présence et des interactions avec les membres de la communauté.

M. St-Jules propose qu’il pourrait être possible, dans le mode de régie interne du conseil de quartier, d’aider quelqu’un dans le besoin. De plus, la politique de la Ville en ce qui a trait à l’octroi d’argent à différentes entités peut agir à titre de document de référence pour prendre les décisions.

- b) **Petite caisse :** M. St-Jules informe les conseillers qu’il reste désormais un total de 681,39 \$ dans la petite caisse du conseil de quartier de Vassan à la suite des différents achats et financements effectués.
- c) **Demande du Festival Harricana :** Le Festival Harricana a obtenu 8000 \$ de la Ville de Val-d’Or et a fait parvenir une demande de commandite de 500 \$ au conseil de quartier. Pour cette demande de 500 \$ du Festival Harricana, le conseil de quartier veut favoriser une commandite pour un volet de l’édition de cette année. Ceci restera à déterminer selon les disponibilités financières que M. St-Jules confirmera prochainement. Proposé par Mme Nicole Guilbert, appuyé par M. Gaétan Gignac.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-03-05

6- Varia :

- a) **Renouvellement des mandats/élections :** D’ici le 13 juin prochain, M. St-Jules vérifiera par avis d’intérêt qui souhaite renouveler leurs mandats. Les conseillers concernés par cette mesure sont M. Gaétan Gignac, Mme Nicole Binet et Mme Nicole Guilbert. Alors que M. Gaétan Gignac fait part de son intention de se présenter pour une nouvelle année, Mme Guilbert annonce qu’elle ne se représentera pas. Le conseil de quartier est donc à la recherche d’un nouveau conseiller de quartier, si possible, originaire de St-Edmond. Il est proposé de faire préparer une affichette annonçant qu’un poste est à combler au conseil de quartier.
- b) **Activités à venir :**
 - 18 mars : Vision Vassan organise un souper, suivie d’une soirée chansonnier
 - 15 avril : Souper bénéfice au sous-sol de l’église au profit du Festival Harricana
 - 29 avril : Souper et soirée dansante au Centre St-Edmond
- c) **Déneigement:** Encore cette année, on note des manquements dans le déneigement. Il y a des délais, et ce n’est pas encore bien fait. M. St-Jules rappelle l’importance de signaler le problème quand il se présente. Nous sommes à la mi-mars, et la saison des neiges est bientôt terminée. Il est trop tard pour intervenir.
- d) **Petit journal Le Citoyen :** M. Gignac mentionne qu’il n’y a pas de point de distribution à Vassan. En effet, les dépanneurs qui prennent Le Citoyen paient pour le transport. M. St-Jules la question au Service des communications de la Ville pour voir ce qu’il est possible de faire.

7- Questions, interventions du public

Un citoyen interpelle le conseil de quartier pour demander que des lignes doubles soient installées sur la chaussée de la route #111 entre la rue Groleau et le chemin Harricana. Des dépassements dangereux dans la zone des boîtes de courrier situées aux logements Groleau sont souvent constatés. Les conseillers sont d’accord avec la proposition du citoyen.

Compte tenu des enjeux de sécurités constatés, des dépassements dangereux et de l'achalandage dû aux boîtes postales situées dans le stationnement des logements Groleau, il est proposé par M. Gaétan Gignac et secondé par Mme Nicole Guilbert, de demander que des lignes doubles soient installées sur la route #111 entre la rue Groleau et le chemin Harricana.

Adoptée à l'unanimité

Résolution VA-2023-03-06

M. St-Jules enverra un courriel aux conseillers pour leur faire ratifier la présente résolution.

8- Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mardi 13 juin 2023 à 19 h, au Centre communautaire de St-Edmond.

9- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé de Mme Nicole Guilbert, de lever la séance à 20 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2023-03-07

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée